



Déclaration Liminaire CAPL n°1 du 16 novembre 2018  
Sélection au grade d'inspecteur par liste d'aptitude

Madame la Présidente,

Vous avez été pris à partie hier, nous rappellerons seulement que ZOLA, avant tout écrit, avait pris le temps de l'enquête et de la réflexion pour dénoncer l'ignominie ! Dans nos valeurs, l'agressivité des uns n'aidera jamais les autres...

Les élu.es de **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** se félicitent que leur travail permanent d'informations à travers les visites de services et les HMI trouve une réponse sur le déroulement de cette CAP avec une **VRAIE présentation**, par la Direction, des dossiers non représentés.

Madame la Présidente,

Les élu.es de **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** commenceront par un satisfecit : enfin la publication, par ordre alphabétique, du projet des dossiers classés 'Excellents' – un début de transparence qui a suscité quelques interrogations !

Malheureusement, la suite est moins rose. La suppression de 2 130 emplois à la DGFIP en 2019 nous fait franchir le cap des 40 000 emplois disparus depuis 2002 ! Un véritable plan social qui ne porte pas son nom et qui s'accroîtra de façon certaine dans les années à venir malgré les propos diffamatoires de M PARENT.

Une administration à marche forcée, qui évolue trop vite ! Et pourtant, la réalisation de nos missions est toujours optimale dans des conditions de plus en plus critiques. Ceci grâce à l'engagement et à la conscience professionnelle de vos collaborateurs, de nos collègues.

En réponse, l'administration leur ferme les portes d'un déroulement de carrière linéaire, avec le blocage des tableaux d'avancement de C2/C1 et C1/CP, et réduit comme peau de chagrin la possibilité de promotion interne notamment par liste d'aptitude.

Cette année, encore 1 possibilité de moins d'espérer d'évoluer par ce biais avec **une unique potentialité !**

Année après année, les possibilités de promotion s'étiolent. Les agents sont désabusés, le rapport de confiance a fait place à de la défiance vis à vis de notre administration. Et ce n'est pas la diminution constante du plan de qualification qui va les faire changer d'avis, puisque cette baisse caractérise la non reconnaissance de leur engagement.

Les projets drastiques sur l'organisation de la DDFiP, déjà sur les bureaux de Bercy, ne risquent pas de faire basculer cette évolution dans l'autre sens. L'espoir de promotion dans cette évolution compétitrice de l'exercice de nos missions ne doit pas être un moyen de tirer le meilleur et/ou de pressuriser nos collègues jusqu'à l'épuisement voire pire !

**Quel est le message envoyé aux contrôleurs et aux contrôleuses du département ?!?**

Madame la Présidente,

**SOLIDAIRES Finances Publiques** réaffirme son attachement à la promotion sociale interne qui doit pouvoir s'exprimer à tous les moments de la vie professionnelle dans le respect des règles statutaires. Pour nous, les plans de qualifications doivent être ambitieux compte-tenu du niveau de technicité et d'expertise des agents C, B et A, et doivent être mis en œuvre prioritairement via les concours et les examens professionnels.

La liste d'aptitude est également un des vecteurs de cette promotion interne, mais, pour nous, ce mode de sélection doit constituer une voie alternative d'accès à la catégorie supérieure pour les agents n'ayant pas pu bénéficier de la promotion interne par concours ou examen professionnel et ce, le plus souvent, pour des raisons personnelles les ayant contraints à ne pouvoir les passer.

Les élu.es de **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** souhaitent avoir des explications sur votre gestion du vivier des agents précédemment classés pour l'ensemble des catégories.

Pour **SOLIDAIRES Finances Publiques**, la liste d'aptitude doit reposer sur des critères objectifs et transparents pour tous. L'égalité de traitement des candidatures est essentielle et ce, quelle que soit la nature du poste occupé. Cette appréciation ne doit pas prendre en compte le fait que l'agent occupe un poste d'encadrement ou pas. Le positionnement de celui-ci sur un tel poste ne relève pas, le plus souvent, de son fait, mais bien plus du hasard de l'affectation.

Il ne doit pas y avoir de discrimination selon la nature des emplois qu'occupent les agents et ce quels que soient les métiers exercés.

Madame la Présidente,

Les élu.es de **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** n'ont été et ne seront jamais dans la cogestion des travaux de toutes les CAP, ils et elles travaillent avec le MANDAT et les agents qui leur ont fait confiance. Ils et elles n'interviennent pas au 'raccro' quand un dossier fait l'objet d'une présentation favorable par la Direction.

Madame la Présidente,

**Les comptes-rendus d'entretien professionnel (CREP) deviennent un élément central de la carrière de l'agent que ce soit, comme aujourd'hui, pour la sélection de dossiers par liste d'aptitude ; ils serviront de barrière lors des changements de grades par tableaux d'avancement ou demain serviront à départager nos collègues lors de leurs mutations, ou de l'attribution d'une prime au mérite.**

Malheureusement, nous aurons l'occasion d'en débattre au cours de cette instance, la rédaction de l'ensemble des composantes des CREP peut être souvent inégale.

L'importance de ce document, notamment depuis la suppression des réductions d'ancienneté, est mal appréhendée par les agents. D'ailleurs, certains ont compris, lors de la préparation de leur dossier, que le cadre relatif à l'aptitude à exercer dans le corps supérieur pouvait représenter une véritable sanction.

Dans un même temps la DGFIP s'empresse de vouloir supprimer le recours en CAP nationale (qui permet pourtant de délocaliser le jugement) pour les évaluations professionnelles.

Au-delà des résultats de mutation du mouvement général de 2018, **l'évolution des règles de gestion (affectation au département)** qui s'appliqueront **dès 2019 dans le département** a questionné beaucoup de nos collègues sur l'opportunité de postuler encore à la sélection par liste d'aptitude, les candidats à cette promotion sont donc conscient de la mobilité fonctionnelle et géographique due à cette sélection !

Madame la Présidente

**Vous devez avoir convoqué une CAPL d'affectation pour les 4 inspecteurs stagiaires avant le 27 novembre afin de déterminer la suite de leur cycle de formation.**

Avez-vous une date à nous communiquer sur le sujet ?

Soyez-en informé, **SOLIDAIRES Finances Publiques** dénoncera tout abus et/ou arbitraire de l'administration lors des prochaines CAP d'affectation !

Madame la Présidente,

Les élu.es de **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** attendent de votre part le respect des règles de l'instruction, à savoir l'**ABONDEMENT** de la liste des excellents que vous nous avez communiquée en consultation.

Les élu.es de **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** **ne participeront pas au classement** des agents entre eux et **voteront contre** le projet présenté par l'administration et cela non pas, bien entendu, contre les agents figurant sur cette liste mais par rapport à tous les points dénoncés dans cette déclaration liminaire.

**SOLIDAIRES Finances Publiques** exige que la formation reçue par nos collègues promus soit renforcée afin de leur permettre la meilleure intégration possible dans leur nouveau corps.

Enfin à 15 jours des élections professionnelles, **SOLIDAIRES Finances Publiques 62** continuera à travailler dans la sérénité pour l'intérêt de tous !

Vos élu.es **SOLIDAIRES Finances Publiques 62**

*Wilfried GLAVIEUX, Laurence MOUTIN-LUYAT (élu.es)*

*Céline VANDEN-BROECK, (experte)*



Dans 2 semaines débuteront les élections professionnelles :

Vous participerez à 5 scrutins,



CAPL, CTL, CAPN, CTR



CTM

*Nous comptons sur votre participation massive au vote !*